

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 30 janvier 2013

L'an **deux mille treize le trente janvier**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2013

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Benoît **PUAUD**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, M. Guy **Latorre**, Philippe **Laveix**, M. Claude **Lumeau** (pv à Jean-Paul Souan), M. Serge **Maurin**, Mme Annette **Quebec** (pv à Yves d'Amecourt).

L'ordre du jour est énoncé.

ORDRE DU JOUR

1 – BUDGET

- **Demande de subventions**

Vu la circulaire préfectorale du 11 février 2011 portant application de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu la circulaire préfectorale du 05 novembre 2012 précisant les dispositions réglementaires concernant la DETR, les conditions de son attribution en Gironde ainsi que le déroulement de la procédure pour 2013 et vu la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificatives pour 2011 (article32)

Vu l'éligibilité à la DETR, du projet de création en extension d'une salle à vocation culturelle et sportive au Chapitre 9.4 : *INVESTISSEMENT – Equipements sportifs et culturels – Création ou extension d'une salle de spectacle.*

Vu le plan de financement présenté comme suit :

Création en extension d'une salle à vocation culturelle et sportive		DEPENSES	RECETTES
Coût HT			
Travaux			
Construction de la salle de 600 m ²		700 000.00	
Prestations intellectuelles			
Maîtrise d'œuvre		7%	49 000.00
Bureau de contrôle		3%	21 000.00
Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé)			
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		770 000.00	
ETAT - DETR - Equipements sportifs et culturels Taux 35% (plafond 750 000€)			245 000.00
Conseil Général 33 - Espace public culturel Taux 25% (plafond 200 000€) X Coéf. Solidarité Dptal 0.85			42 500.00
Conseil Régional d'Aquitaine			0.00
TOTAL SUBVENTIONS			287 500.00
TVA (19,6% du montant HT)		19.60%	150920
FCTVA (15,758% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)		15.76%	145 118.57
Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions			488 301.43
TOTAL de l'opération (TTC)		920 920.00	920 920.00

Séance du 30 janvier 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, par 12 voix pour, le Conseil municipal :

- Valide le plan de financement présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR Exercice 2013,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande d'aide (subvention) auprès des autres structures : Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine,

Questions diverses

- Projet de réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal du projet de réforme des rythmes scolaires, la réforme prévoit 9 demi-journées de travail avec un temps de travail des instituteurs inchangés. L'ensemble des communes doivent déterminer un nouveau planning de jour de classe. Réunions et enquêtes ont déjà été engagées pour avoir un premier avis.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion aura lieu le lundi 11 février 2013 à 18 h 30 avec l'ensemble des communes de l'arrondissement et la DASEN sur ce sujet.

- Travaux monuments historiques

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des travaux effectués sur les monuments de la commune, les églises, les portes fortifiées. Il sera utile de faire le point sur les travaux restant à faire notamment la Porte de la Font, la toiture de l'église de Sauveterre, de l'église de Saint Romain, travaux sur une partie de la Porte Saint Romain et pour engager une nouvelle phase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.